

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

En raison de la pandémie de Covid-19 et selon les recommandations de la Santé publique et des Services sociaux, les séances de la municipalité doivent se tenir à distance dans la mesure du possible. De plus l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 stipule que la municipalité devra publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité dès que cela sera possible.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-03-48

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-49

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 février 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-50

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent onze mille six cent quatre-vingt-huit dollars et dix-huit (111 688.18 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quinze mille six cent soixante-dix dollars et vingt-huit (15 670.28 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille vingt-sept dollars et soixante-six (14 027.66 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-six dollars et douze (141 386.12 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2548 à 2571 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2022-03-51

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU 10^E ET 11^E RANG, STABILISATION ET ENROCHEMENT D'UN TALUS – TECQ 2019-2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, un secteur du 10^e et 11 Rang, sur une longueur d'environ 600 mètres, est problématique et le fossé (ou cours d'eau le cas échéant) en bordure de la route cause de l'érosion autant d'un côté de la route que chez les propriétaires riverains.

CONSIDÉRANT QUE les services demandés à la firme d'ingénieur sont présents sur la programmation TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver l'offre de services de Tetra Tech QI inc. au montant de vingt-quatre mille soixante-dix dollars (24 070 \$), taxes en sus. L'offre de services comprend la coordination technique, le démarrage du mandat et l'analyse des intrants disponibles. Elle comprend également la préparation et la visite des lieux par l'ingénieur en compagnie d'un responsable de la Municipalité, le relevé et la mise en plan, l'étude hydraulique, le concept préliminaire et le plan de localisation des travaux, l'estimation préliminaire du coût des travaux, l'assistance technique et administrative pour la préparation d'une demande d'aide financière ainsi qu'une rencontre et présentation du projet à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-52

AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales en date du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2020;

CONSIDÉRANT la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2020, soit le 18 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre à la MRC de la Matanie les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2020, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

2022-03-53

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 10^e et 11^e Rang, le Renversé, le 9^e Rang Est et Ouest ainsi que le 14^e Rang sont des chemins fréquemment utilisés par les résidents, les travailleurs forestiers, les sportifs de la chasse et les adeptes de la nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' une demande d'aide financière à Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

- Remblais pour le 10^e et 11^e Rang, le Renversé, le 9^e Rang Est et Ouest ainsi que le 14^e Rang.

QUE les coûts de ces travaux sont évalués à environ soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-54

DEMANDE DE FINANCEMENT – FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU – CAISSE DES JARDINS DE LA MATANIE – RÉFECTION DU FOND DE LA PATINOIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane projette la faire la réfection du fond de leur patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une ressource en loisirs pour faire la glace et veiller à l'entretien de la patinoire puisque cette activité est très prisée par les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une participation financière de la Caisse de la Matanie, au fonds d'aide au développement du milieu, au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) pour aider à la réfection du fond de la patinoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

DÉPÔT – RAPPORT DES STATISTIQUES D'UTILISATION DE GONET SUR L'ACCÈS PUBLIC ET L'ACCÈS PRIVÉ – AZIMUT SOLUTIONS GÉOMATIQUES

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport des statistiques d'utilisation de GOnet en accès public et privé pour l'année 2021 fourni par Azimut Solutions Géomatiques.

DÉPÔT – SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE, RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION – JANVIER 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation sur le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois de janvier 2022 fourni par Nordikeau.

DÉPÔT – OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION – JANVIER 2022 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation des ouvrages d'assainissement pour le mois de janvier 2022 fourni par Nordikeau.

2022-03-55

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI C-229, LOI SUR L'INTERDICTION DES SYMBOLES DE HAINE – INITIATIVE PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ PETER JULIAN

CONSIDÉRANT QUE chacun mérite de vivre dans la sécurité et la dignité;

CONSIDÉRANT QUE chacun a le droit de se sentir accueilli et respecté dans sa collectivité;

CONSIDÉRANT QUE pendant la pandémie, les incidents racistes signalés se sont multipliés à un rythme alarmant et qu'il a été constaté une augmentation du racisme tandis que des symboles haineux continuent d'être affichés et vendus à l'échelle du pays;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-229 vise à interdire à quiconque de vendre et d'exposer des symboles qui fomentent la haine et la violence à l'égard de groupes identifiables;

CONSIDÉRANT QUE donner libre cours à la vente en magasin et à l'exposition publique de ces symboles haineux s'avère une menace inquiétante pour les personnes qui ont déjà été, et continuent d'être, la cible de violence et d'oppression;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE soutenir le projet de loi C-229, Loi sur l'interdiction des symboles de haine, d'initiative parlementaire du député Peter Julian au nom de ses 961 citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-56

DEMANDE D'APPUI – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, 17 MAI 2022 – FONDATION ÉMERGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-57

DEMANDE DE DONS – ALBUM DES FINISSANTS 2021-2022 – ÉCOLE SECONDAIRE DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de l'École secondaire de Matane qui consiste à verser une contribution financière pour la confection de l'album des finissants 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'offrir une contribution pour le financement de l'album des finissants au format d'un huitième (1/8) de page au coût de cent dollars (100.00 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT D'INTERVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL – CNESST

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport d'intervention, Santé et Sécurité au Travail de la CNESST.

2022-03-58

MODIFICATION DU COMITÉ DE SUIVI – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2018-2022 – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2018-01, intitulée « Politique familiale municipale 2018-2022 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le comité de suivi de la Politique Familiale Municipale 2018-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer Monsieur Steve Roy représentant question famille, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, Monsieur Rémi Fortin, maire pour former le comité de suivi de la Politique familiale municipale 2018-2022. En ce qui concerne le représentant jeunesse, il sera publié une invitation dans le journal du mois de mars 2022. Il sera nommé à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-59

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10 »

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-02 intitulé « Projet de règlement numéro 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, remplaçant le Règlement numéro 2018-10 ».

Le présent Projet de Règlement modifiera le Règlement numéro 2018-10 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en remplacement du Règlement numéro 2016-15 ».

2022-03-60 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE PERMETTRE LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX DE FERME DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION »

Madame Lyne Gagnon donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-03 intitulé « Projet de Règlement numéro 2022-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre la garde de certains animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation ».

Le présent Projet de Règlement modifiera le Règlement numéro 2009-03 intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

2022-03-61 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-16 SUR LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE SOUSTRAIRE DE SON APPLICATION LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX DE FERME EN PÉRIMÈTRE URBAIN »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-04 intitulé « Projet de Règlement numéro 2022-04 modifiant le Règlement numéro 2016-16 sur la Qualité de vie afin de soustraire de son application les dispositions concernant la garde de certains animaux de ferme en périmètre urbain ».

Le présent Projet de Règlement modifiera le Règlement numéro 2016-16 intitulé « Règlement sur la Qualité de vie abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 2014-03 ».

2022-03-62 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 SUR LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION »

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-05 intitulé « Projet de Règlement numéro 2022-05 sur la garde d'animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation ».

2022-03-63 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2009-04 AFIN DE PRESCRIRE LES MODALITÉS DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX DE FERME DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-06 intitulé « Projet de Règlement numéro 2022-06 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2009-04 afin de prescrire les modalités du certificat d'autorisation pour la garde de certains animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation ».

Le présent Projet de Règlement modifiera le Règlement numéro 2009-04 intitulé « Règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats et, sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ».

2022-03-64 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE PERMETTRE LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX DE FERME DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION »

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le Premier Projet de Règlement 2022-03 intitulé « Premier Projet de Règlement numéro 2022-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre la garde de certains animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation » a dûment été déposé et présenté lors de la présente séance;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière procédera à la publication d'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation le 23 mars 2022 à 19 h, à la salle du conseil située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Premier Projet de Règlement numéro 2022-03 intitulé « Premier Projet de Règlement numéro 2022-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre la garde de certains animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation ».

DE transmettre à la MRC de la Matanie une copie certifiée conforme du Premier Projet de Règlement, de l'avis de motion et de la résolution d'adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-65

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 – APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière doit produire un rapport annuel sur l'application du Règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du Rapport annuel 2021 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-66

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RRLQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la Municipalité et la MRC de la Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le Conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes :

Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
Monsieur Nicolas Saucier, inspecteur en bâtiments;
Monsieur Daniel Charrette, inspecteur en bâtiments;
Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments.

QUE le Conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

Madame Armelle Durvine-Baga-Tomtcha, conseillère en urbanisme;
Madame Valérie Charest, urbaniste;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

Monsieur Oliver Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme.

QUE sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de la Matanie, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-67

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET DE STABILISATION – ROUTE RICHARD – ASSISTANCE TECHNIQUE POUR AIDE FINANCIÈRE PAVL – VOLET SOUTIEN – TETRA TECH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane envisage de déposer une demande d'aide financière au programme d'Assistance technique pour aide financière PAVL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'accepter le budget d'honoraires professionnels de Tetra Tech au montant de mille neuf cents dollars (1 900.00 \$), avant taxes, pour la préparation des documents nécessaires à la demande d'aide financière, autres que ceux inclus au budget initial.

DE prendre en note qu'étant donné la nécessité d'obtenir du MELCC avant de réaliser les travaux risque de compromettre la réalisation en 2022 puisque le délai pour fin d'obtenir desdites autorisations en variable. Ainsi, dépendamment du moment d'obtention de l'autorisation et des niveaux d'eau de la rivière, il pourrait être avantageux de réaliser les travaux en 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-68

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – MODIFICATION DE L'ESQUISSE ET AJUSTEMENT DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES – GROUPE ARCHITECTURE MB INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane envisage de déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'un bâtiment de services, pour la section bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les esquisses ne répondent pas aux normes du MCC et que les coûts doivent être révisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'accepter l'offre de service du Groupe Architecture MB inc. pour la somme de deux mille six cents dollars (2 600.00 \$), taxes en sus. Cette offre de services comprend la modification de l'aménagement en plan, la mise à jour estimé des coûts ainsi que la coordination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-03-69

APPEL DE PROJETS – VOISINS SOLIDAIRES – ESPACE MUNI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉNÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, car elle accorde une grande importance aux sentiments d'appartenance que de tels projets procurent aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à mettre en oeuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE FÉVRIER 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance du mois de février 2022 de la MRC de la Matanie

AFFAIRES NOUVELLES

2022-03-70

A) DEMANDE D'APPUI – LES ÉLUS.ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN – FQM

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité de frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler des conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus.es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé

Que la municipalité de Saint-René-de-Matane condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, Monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Madame Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2022

2022-03-71

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 mars 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière